

REPONSE A L'AVIS DU CSRPN

Les Sables d'Olonne

Les dunes du Puits d'Enfer : Renaturation de l'ancien circuit automobile et du parking du Puits d'Enfer

MOA
Villes des Sables d'Olonne
Conservatoire du Littoral

MOE
Artelia – Phytolab – LGP Avocats

ARTELIA – Direction Régionale Ouest
2 impasse Claude Nougaro – 44800 SAINT HERBLAIN
Tél. : 02 28 09 18 00 – mail : h2e.nantes@arteliagroup.com

Les dunes du Puits d'Enfer : renaturation de l'ancien circuit automobile et du parking du Puits d'Enfer

Réponse à l'avis du CSRPN

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

B	04/11/26	Lucie GODARD	Lucie GODARD		Complément inventaire Coronelle lisse
A	07/09/26	Anaïs RAMOND Lucie GODARD	Lucie GODARD Jérémy JUDIC		
INDICE	**DATE DE REVISION**	**REDACTEUR***	**VERIFICATEUR***	**APPROBATEUR-(SI EXIGENCE)**	**DESCRIPTION DES MODIFICATIONS**

SOMMAIRE

1. OBJET DU MÉMOIRE 2

2. RÉPONSE À L'AVIS DU CSRPN 2

3. COMPLÉMENT D'INVENTAIRE ET IMPACTS 2

3.1. LA ROMULEE DE COLONNA 2

3.1.1. INVENTAIRE DE LA FLORE 2

3.1.2. IMPACTS DU PROJET SUR LA ROMULÉE DE COLONNA 5

3.1.2.1. Impacts en phase chantier 5

3.1.2.2. Impacts en phase exploitation 5

3.2. LA CORONELLE LISSE 8

1. OBJET DU MEMOIRE

Le CSRPN des Pays de la Loire a examiné la demande de dérogation relative au projet de renaturation de l'ancien circuit automobile et du parking du Puits d'Enfer lors de sa commission « espèces – habitats » du 18 juin 2026 et a émis un avis favorable, sans réserve, en soulignant notamment la qualité et l'intérêt du projet.

Ce document a pour objectif de répondre à l'avis du CSRPN et de compléter le dossier de demande de dérogation d'espèce protégée, notamment sur les inventaires et les impacts.

2. REPONSE A L'AVIS DU CSRPN

Les observations et interrogations formulées au cours de l'examen du dossier ont fait l'objet d'échanges avec le CSRPN. Le maître d'ouvrage confirme que les engagements pris à cette occasion seront respectés et intégrés dans la poursuite du projet, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la Vipère aspic dans la gestion à long terme du site ainsi que l'information et la sensibilisation du public.

Compte tenu du caractère favorable de l'avis et de l'absence de réserve ou de demande formelle de complément formulée par le CSRPN, il n'est pas apporté de réponse complémentaire point par point aux éléments discutés en séance.

3. COMPLEMENT D'INVENTAIRE ET IMPACTS

3.1. LA ROMULEE DE COLONNA

3.1.1. Inventaire de la flore

Les inventaires réalisés sur l'aire d'étude depuis 2013 ont permis de mettre en évidence la présence de plusieurs espèces de flore protégées et/ou patrimoniales, notamment la Romulée de colonna (ou Romulée à petites fleurs).

Tableau 1: Espèces patrimoniales et/ou protégées recensées depuis 2013

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection			Liste rouge			Det. ZNIEFF
		Eur.	Fr.	PDL	Fr.	PDL	Ma	
Artemisia campestris subsp. maritima	Armoise de Lloyd	-	-	-	LC	-	-	X
Bupleurum tenuissimum	Buplèvre menu	-	--	-	LC	LC	An. 2	X
Carex punctata	Laîche ponctuée	-	-	-	LC	VU	An. 1	X
Dianthus gallicus	Œillet de France	-	X	-	LC	LC	An. 2	X
Ephedra distachya	Raisin des mers	-	-	-	LC	LC	-	X
Erodium lebelii	Erodium de Lebel	-	-	-	LC	DD	-	X
Galium arenarium	Gaillet des sables	-	-	-	LC	LC	-	X

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection			Liste rouge			Det. ZNIEFF
		Eur.	Fr.	PDL	Fr.	PDL	Ma	
Isolepis cernua	Scirpe incliné	-	-	-	LC	VU	-	X
Juncus capitatus	Jonc capité	-	-	-	LC	NT	-	X
Limonium dodartii	Statice de Dodart	-	-	-	LC	LC	-	X
Linaria arenaria	Linaire des sables	-	-	X	LC	VU	An. 1	X
Ornithopus compressus	*Ornithope comprimé*	-	-	X	LC	LC	An. 1	-
Ornithopus pinnatus	Ornithope penné	-	-	X	LC	NT	An. 2	X
Pancratium maritimum	Lis maritime	-	-	X	LC	NT	An. 1	X
Romulea columnae subsp. coronata	Romulée de colonna (ou Romulée à petites fleurs)	-	-	X	LC	NT	-	-
Schoenus nigricans	Choin noirâtre	-	-	-	LC	NT	An. 2	X
Silene portensis L. *subsp. portensis*	Silène de Porto	-	-	X	LC	NT	An. 1	X

Listes rouges : Fr : France / PDL : Pays de la Loire : / MA : Massif armoricain
RE = Disparue au niveau régional - CR = En danger critique - CR: En danger critique (peut-être disparu) - EN = En danger - VU = Vulnérable - NT = Quasi menacée - LC = Préoccupation mineure - DD = Données insuffisantes.*
*LRMA : **Annexe 1** : Taxons considérés comme rares dans tout le Massif armoricain ou subissant une menace générale très fort ; **Annexe 2** : Taxons rares sur une partie du territoire et plus communs ailleurs mais paraissant néanmoins menacés et/ou plantes en limite d'aire, rares dans le Massif armoricain mais assez communes à l'extérieur de nos limites.*



Figure 1 - Romulée de colonna : son habitat côté Ouest du circuit (gauche) et pied fleuri (droite), le 5 avril 2023, ARTELIA

Romulée de Colonna *(Romulea columnae)* : la Romulée de Colonna (ou Romulée à petites fleurs) est une espèce très discrète par sa floraison très précoce (entre février et avril), son port rasant et ses fleurs de petite taille. Elle a été observée lors des inventaires réalisés en 2017, 2023 et 2026 (observation opportuniste début mars) sur le site.

L'observation ponctuelle de mars 2026, ainsi que la présence des milieux favorables (pelouses sableuses ouvertes plus ou moins végétalisées) confirment la présence de l'espèce. A noter que ces milieux favorables sont en cours de fermeture par l'expansion de la Fougère aigle.

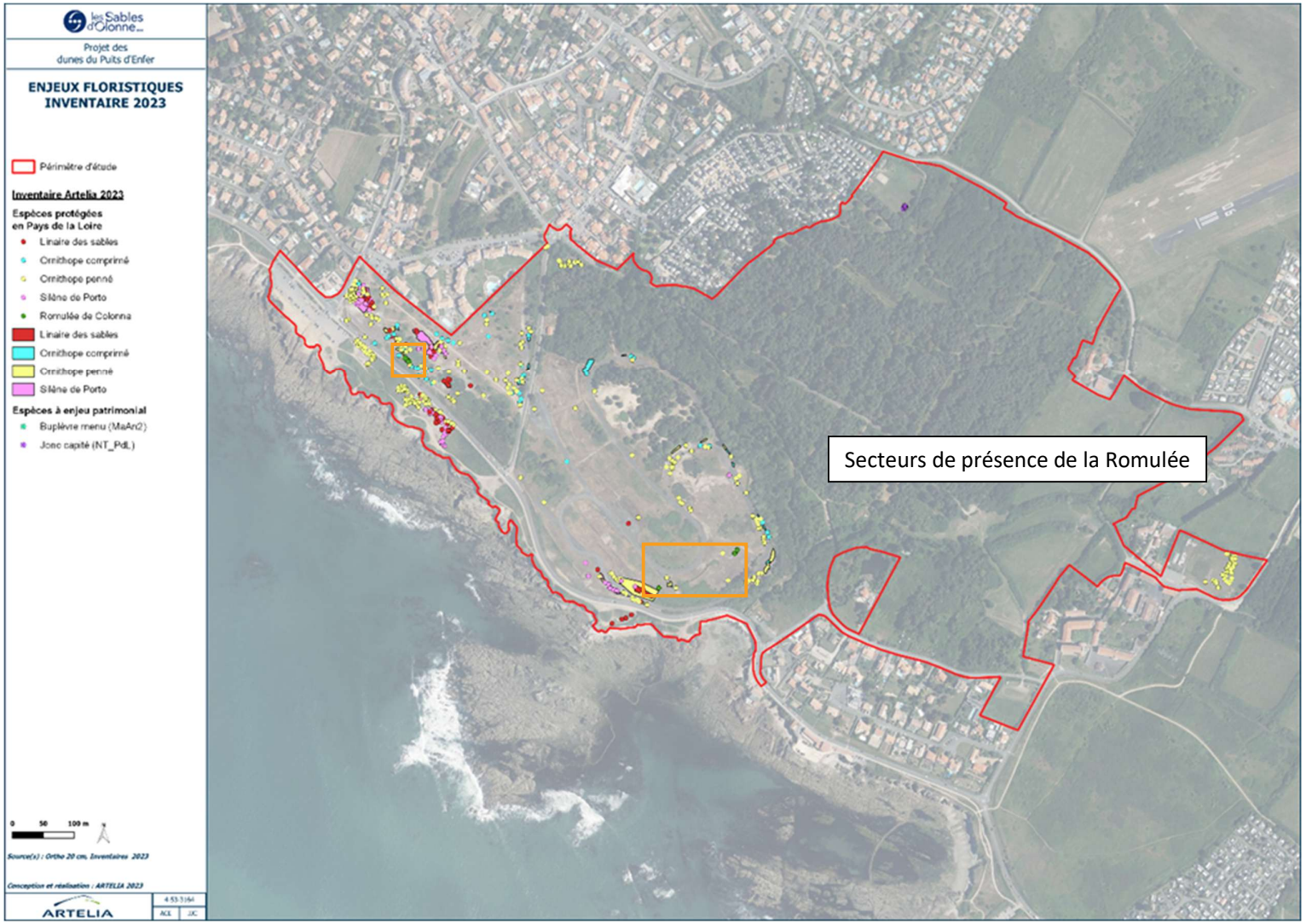


Figure 2 - Flore protégée et patrimoniale inventoriée par ARTELIA en 2023

3.1.2. Impacts du projet sur la Romulée de colonna

Au regard des données de 2023 et 2026, le projet ne génère pas d'impact sur l'espèce (phase chantier et phase exploitation). Toutefois au regard des données plus anciennes de 2017, l'aménagement d'une partie d'un sentier piéton recoupe un secteur de présence de l'espèce sur la partie est du site.

3.1.2.1. Impacts en phase chantier

Effets du projet sur la destruction d'individus

Les emprises du chantier étant restreintes et limitées pour la plupart à la piste automobile existante sur la partie sud, les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur les stations principales au sud de l'aire d'étude.

Néanmoins, un impact potentiel a été noté, concernant le futur cheminement piéton, dont le tracé sur plan recoupe une station de Romulée (donnée 2017). Le tracé n'est pas définitif et pourra être modifié sur le terrain afin de prendre en compte tous les enjeux floristiques sur place. Ainsi le cheminement pourra être dévié au sud de la station pour éviter l'impact sur cette espèce.

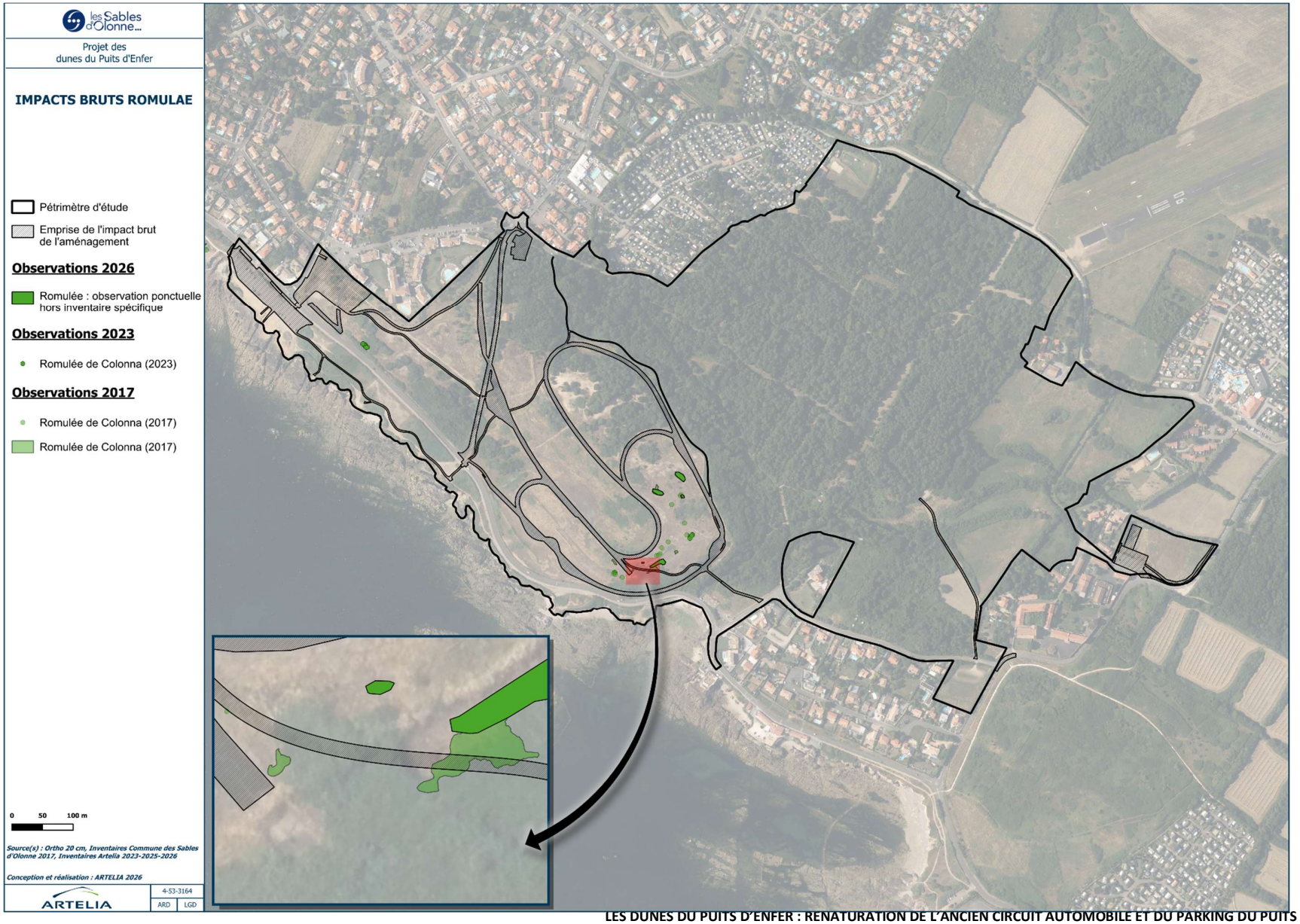
La Romulée ayant une floraison très précoce et très courte, elle est peu visible, et ne le sera certainement pas lors de la mise en œuvre du cheminement piéton, mais pour éviter au maximum sa destruction, un balisage des stations sera réalisé à proximité du tracé pour matérialiser les zones à enjeux à préserver lors de la phase chantier (circulation des engins) et lors de la création du cheminement.

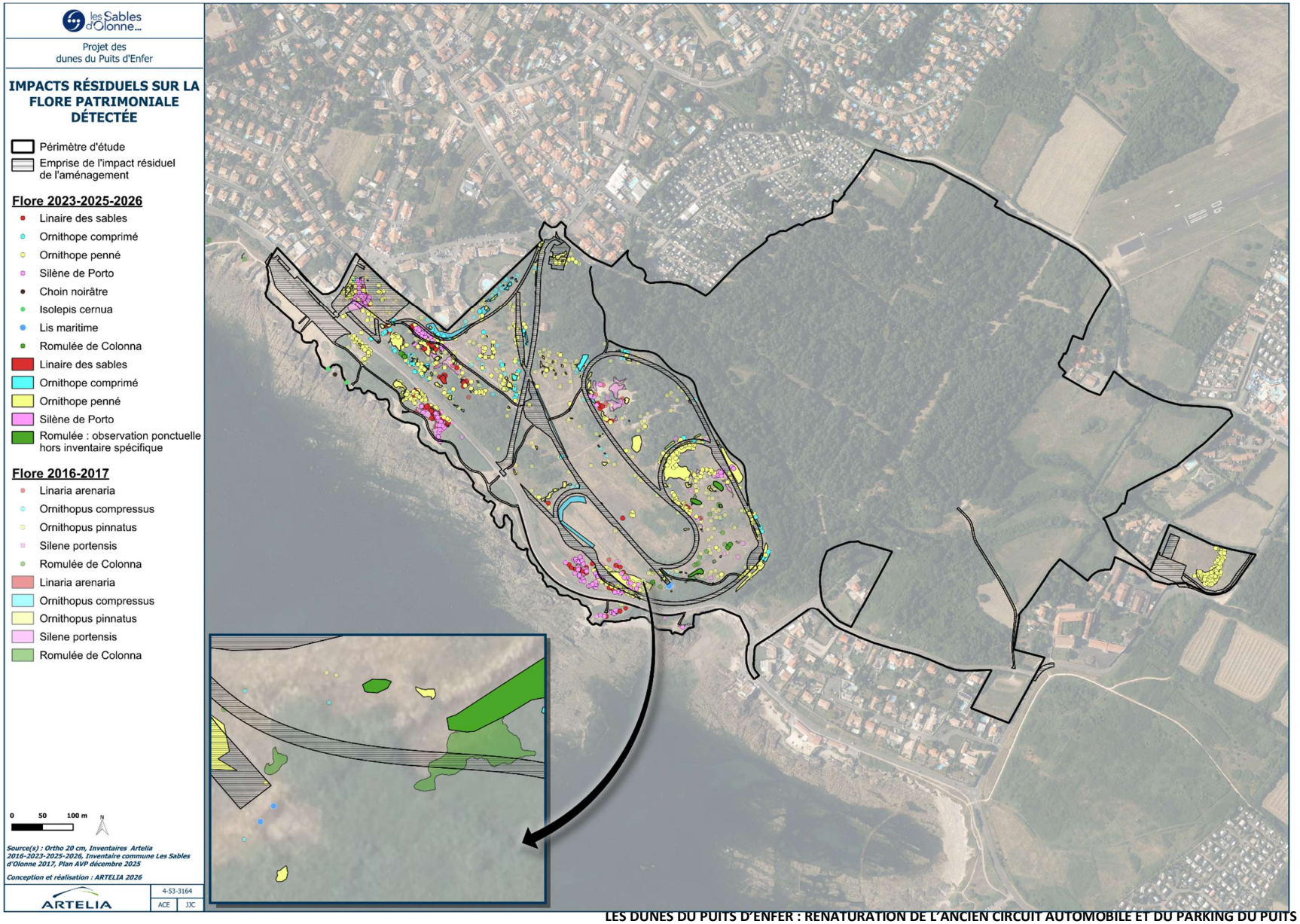
3.1.2.2. Impacts en phase exploitation

L'objectif général du projet est de renaturer l'ancien circuit automobile, afin de recréer des habitats dunaires ouverts et diversifiés.

Ainsi, ce sont près de 63 000 m² de pelouses qui seront préservés des aménagements et environ 24 280 m² de pelouses qui seront renaturées. De plus, la canalisation du public, associée à la mesure de renaturation du site (recolonisation spontanée de la végétation, ensemencement, récolte sur site), permettra à la végétation typique des dunes de s'exprimer librement sans être piétinée. A termes, ces espaces nouvellement restaurés seront recolonisés par des espèces faunistiques et floristiques typiques et seront notamment favorables aux 5 espèces floristiques protégées citées précédemment.

L'impact du projet sur ce groupe biologique, en phase d'exploitation, est donc considéré comme positif et permanent.


les Sables d'Olonne...
Projet des dunes du Puits d'Enfer
IMPACTS BRUTS ROMULAE
Pétrimètre d'étude
Emprise de l'impact brut de l'aménagement
Observations 2026
Romulée : observation ponctuelle hors inventaire spécifique
Observations 2023
Romulée de Colonna (2023)
Observations 2017
Romulée de Colonna (2017)
Romulée de Colonna (2017)
0 50 100 m
Source(s) : Ortho 20 cm, Inventaires Commune des Sables d'Olonne 2017, Inventaires Artelia 2023-2025-2026
Conception et réalisation : ARTELIA 2026
ARTELIA
4-53-3164
ARD
LGD


les Sables d'Olonne...
Projet des dunes du Puits d'Enfer
IMPACTS RÉSIDUELS SUR LA FLORE PATRIMONIALE DÉTECTÉE
Périmètre d'étude
Emprise de l'impact résiduel de l'aménagement
Flore 2023-2025-2026
Linaire des sables
Ornithope comprimé
Ornithope penné
Silène de Porto
Choin noirâtre
Isolepis cernua
Lis maritime
Romulée de Colonna
Linaire des sables
Ornithope comprimé
Ornithope penné
Silène de Porto
Romulée : observation ponctuelle hors inventaire spécifique
Flore 2016-2017
Linaria arenaria
Ornithopus compressus
Ornithopus pinnatus
Silene portensis
Romulée de Colonna
Linaria arenaria
Ornithopus compressus
Ornithopus pinnatus
Silene portensis
Romulée de Colonna
0 50 100 m
N
Source(s) : Ortho 20 cm, Inventaires Artelia 2016-2023-2025-2026, Inventaire commune Les Sables d'Olonne 2017, Plan AVP décembre 2025
Conception et réalisation : ARTELIA 2026
ARTELIA
4-53-3164
ACE
JJC

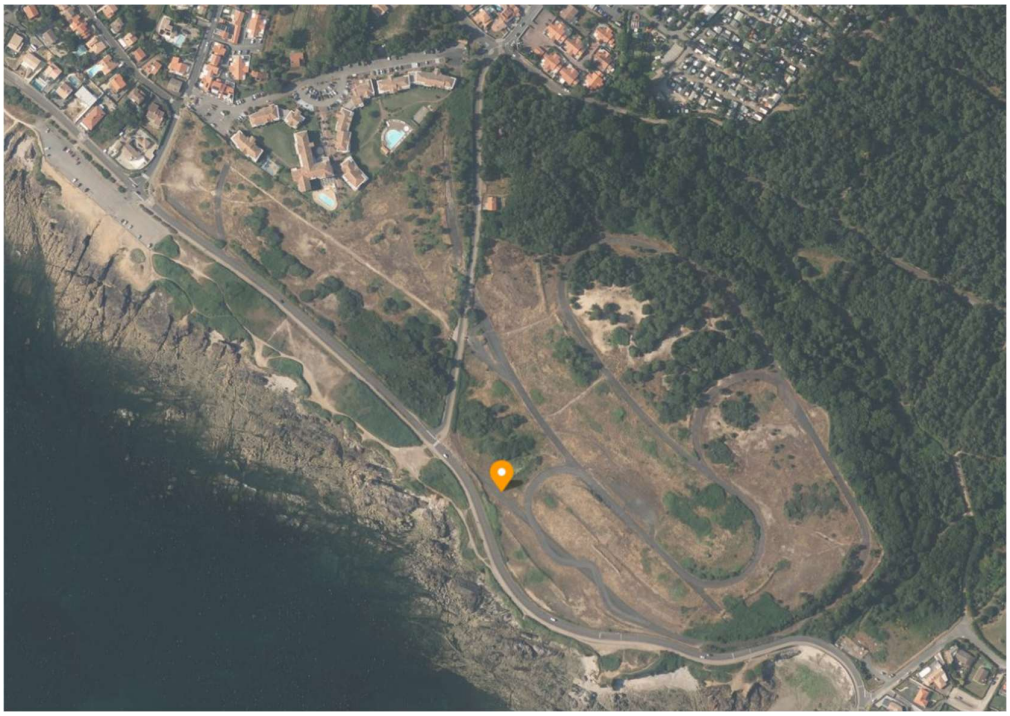
3.2. LA CORONELLE LISSE

Les inventaires du dossier de demande de dérogation aux espèces protégées n'ont pas mis en avant la présence de la Coronelle lisse sur le site. Cependant, au regard de sa détection difficile dû à la discrétion de l'espèce, et à sa présence dans la bibliographie, les impacts sur l'espèce ont été pris en compte. L'espèce est également présente dans les CERFA.

Nous souhaitons cependant porter à connaissance une observation fortuite de l'espèce réalisée le 20 octobre 2026 par temps ensoleillé sur le site des Dunes du Puits d'Enfer.



Individu de Coronelle lisse observée



Localisation de l'observation d'octobre 2026